



ASSEMBLEE GENERALE
18 février 2015
COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le 18 février, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : P. de CASTELLANE, F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, J. DURET, J. PEPIN, D. LEDOUX, J.B. RAULT, D. MARIE, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, M. PERAULT, A. FAUTRAT, J. DOYERE, J. TALBOT, G. GEYELIN, S. BELHAIRE, C. CAPT, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, J. BESNARD, H. GUILLE, P. Le MIERE.

Absents excusés : P.M. Lamellière (procuration J. Duret), O. Beck (procuration E.de Laforcade), F. Gourdet (procuration J. Doyère).

Absent : S. Hardy.

Secrétaire de séance : H. Guille.

Le compte rendu de l'assemblée générale du 17 décembre 2014 est validé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président indique que le point n° 4 de l'ordre du jour (modification des statuts du SDEAU) est reporté à l'assemblée générale du 03 mars 2015.

1 – Intervention de Monsieur de Castellane (Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais)

Monsieur de Castellane rappelle qu'il est membre de l'association et que les élus représentant la Communauté de Communes sont Monsieur le Président en qualité de titulaire et Monsieur le Mière en qualité de suppléant. Il remercie Monsieur Geyelin qui a assuré l'intérim.

Pays d'Art et d'Histoire est un label donné par l'Etat à un territoire. Il a été donné à l'ensemble des communautés de communes du Pays de Coutances. C'est un conventionnement de partenariat qui engage sur différents points :

- La valeur de notre patrimoine (monuments mais aussi patrimoine naturel, historique, mémoriel ainsi que les métiers de savoir faire) ;
- Faire connaître ce patrimoine aux locaux mais aussi à ceux qui cherchent à s'installer, aux touristes... ;

Pays d'Art et d'Histoire est une structure associative où les représentants des communautés de communes ont la moitié des voix et où les bénévoles sont très importants et très impliqués (notamment Michel Hinard de Montchaton).

Le travail de la directrice de PAHC est très dense : recherche de documentation, conseils, élaboration de publications, complémentarité avec les offices de tourisme pour la distribution, organisation d'événements tels que les visites guidées, les ateliers pédagogiques...

La cotisation des communautés de communes est fixée à 0,53 € par habitant et permet avec des financements de la DRAC et les recettes des billetteries de financer 75 000 € d'actions sur l'ensemble du territoire du Pays de Coutances.

La convention doit être à nouveau signée : un bilan a été effectué, reste la synthèse à faire pour trouver des axes et écrire un projet qui devra être négocié avec l'Etat. Un questionnaire est remis à chaque maire.

Monsieur Rault souligne l'importance des chemins creux qui représentent un patrimoine menacé, certains sont bordés de pierres. Ce patrimoine pour la randonnée dessert aussi des habitations et les fonds qui sont alloués pourraient servir à définir un cahier des charges afin de les remettre en état.

Monsieur de Castellane fait remarquer que Pays d'Art et d'Histoire n'est pas un organisme de financement mais peut aider à les répertorier. Il appartient aux communes d'inscrire des parties environnementales dans leur PLU afin de les protéger.

Monsieur Rault ne souhaite pas qu'un inventaire apporte plus de contraintes et pas de financement.

Monsieur le Président prend l'exemple des fonts baptismaux classés de Contrières : la commune s'est adressée directement à l'architecte des bâtiments de France pour demander des aides, PAHC ne peut être que de conseil.

Monsieur Besnard indique qu'avec un PLUi, la collectivité serait plus à même de protéger tous les chemins, les haies, les murets...

Monsieur Paisnel trouve que l'association Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais se disperse trop, un montant de 75 000 € ne ressemble à rien pour une telle surface d'intervention, c'est du délayage.

Monsieur de Castellane rappelle que Pays d'Art et d'Histoire apporte de la matière et ce sont les offices de tourisme qui mettent en œuvre.

Monsieur Malherbe souhaiterait que les petits objets classés, notamment dans les églises, soient listés. Faire visiter, c'est les exposer au vol.

2 – Durée d'amortissement des biens

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération doit être prise afin de fixer les durées d'amortissement. Il propose de fixer les durées comme suit :

	Immobilisations	Durée
Incorporelles	Logiciels	2 ans
Corporelles	Biens de faible valeur (inférieur à 1 000 €)	1 an
	Matériel et outillage, équipements de voirie < 2 000 € TTC	2 ans
	Matériel et outillage, équipements de voirie ≥ 2 000 € TTC	3 ans
	Véhicules	7 ans
	Matériel informatique	3 ans
	Matériel et mobilier de bureau	5 ans
	Equipements sportifs	10 ans
	Equipements de voirie (structure de la voirie)	30 ans
	Achat de terrains, Agencements et aménagements de bâtiments, Installations électriques, téléphoniques et de chauffage	10 ans
	Construction de bâtiments	25 ans

Monsieur Rault trouve que la durée d'amortissement de la voirie est trop longue et préconise 20 ans.

Monsieur Besnard indique qu'il est préférable de l'amortir sur 30 ans afin de ne pas trop grever le budget de fonctionnement.

Monsieur le président propose de voter.

21 voix pour une durée 30 ans pour la voirie.

1 abstention pour le vote de l'ensemble du tableau.

Délibération n° 2015-02-05 : après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), acceptent les durées d'amortissement figurant dans le tableau ci-dessus.

3 – Fonds de concours pour l'extension de l'école de voile et la mise en accessibilité du bâtiment principal de l'école de voile de Hauteville sur Mer

Monsieur le président indique qu'en 2003 un fonds de concours de 11 000 € a été octroyé à la commune de Montmartin sur mer pour la création d'une piste de skate, en 2006 un fonds de concours d'un même montant a été octroyé à la commune de Trelly pour la salle de squash. Le fonds de concours communautaire représente 50 % de la dépense pour la construction ou l'aménagement d'un bien sportif avec un maximum attribué de 11 000 €.

Il propose de verser le même montant à la commune de Hauteville pour les travaux envisagés à l'école de voile.

Monsieur Belhaire demande si les jeunes du canton ont un tarif préférentiel.

Monsieur Guille indique que ces équipements sont mis à disposition des jeunes par le biais de conventions d'utilisation avec l'accueil de loisirs, les écoles primaires et le collège.

Délibération n° 2015-02-06 : après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorise l'inscription au budget 2015 de la somme de 11 000 € ainsi que le versement dès réception des factures acquittées et visées par les services de la trésorerie. Ce fonds de concours représentera 50 % de reste à charge sans excéder 11 000 €.

4 – Admissions en non valeur – créances éteintes

Monsieur le Président présente un état d'un montant de 3 778,02 € d'admissions en non valeur et un montant de 1 457,43 € de créances éteintes. Il propose d'annuler la délibération n° 2014-10-120 du 29 octobre 2014 relative à une admission en non valeur d'un montant de 4 767,91 € et de la remplacer avec les nouveaux montants transmis par les services de la trésorerie.

Délibération n° 2015-02-07 : après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, annulent la délibération n° 2014-10-120 du 29 octobre 2014. Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent les admissions en non-valeurs de titres non recouverts concernant les factures d'eau pour un montant total de 3 778,02 € (compte budgétaire 6541). Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'admettre en non valeur des créances éteintes pour un montant total de 1 457,43 € (compte budgétaire 6542).

5 – Divers

A - Reprise d'un véhicule hors d'usage par un garage (Boxer, année 1996).

Trois garages ont été contactés pour faire une offre. Le garage Cherbonnel n'a pas souhaité répondre. Le garage Gallot automobiles a proposé 200 € TTC et le garage SARL LM automobiles a proposé 450 € TTC.

Délibération n° 2015-02-08 : après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de céder le véhicule au garage SARL LM automobiles pour un montant de 450 € TTC. Le garage se charge d'enlever le véhicule à ses frais.

B – Nomination de membres pour les commissions Tourisme/communication et Finances

Commission Tourisme/Communication : Vice-Présidente Mme Ledoux

Membres : Pierre de Castellane (PAHC), Aurélie Fautrat, Françoise Gourdet, Sébastien Belhaire, Bernard Malherbe, Pascal le Mière.

Commission Finances : Eric de Laforcade et Joël Doyère

Membres : Jean-Benoît Rault, Olivier Beck, Guy Geyelin, Dominique Mairesse, Jacky Besnard, Hervé Guille, Pascal le Mière.

Monsieur Besnard évoque le remaniement qui a été annoncé lors de l'élection de Mme Ledoux et demande quels sont les rôles de chacun.

Monsieur le président indique que les finances ont été séparées du tourisme et de la communication et qu'il prenait lui-même en charge les finances avec l'appui de Monsieur Doyère qui était Vice-Président en charge des finances lors du précédent mandat.

C – Fusions - PLUi

Monsieur le Président indique qu'à la prochaine assemblée générale 2 thèmes spécifiques seront débattus : les fusions et le PLUi.

Monsieur Doyère demande avec qui et avec quels documents le débat sur les fusions aura lieu.

Monsieur le Président indique qu'une réunion de restitution du travail des DGS va avoir lieu le jeudi 26 février en présence des présidents de St Malo de la Lande, Lessay, la Haye du Puits et Périers.

Monsieur de Castellane évoque une réunion à laquelle il a participé avec d'autres délégués sur le thème des communes nouvelles. La dotation DGF va baisser de 5 % par an excepté pour les communes nouvelles.

Madame Fautrat indique que depuis 10 mois, il n'y a jamais eu de commission aménagement de l'espace alors que se trame des projets. Il est indispensable de se réunir afin d'examiner tous les projets.

Monsieur Doyère indique qu'un travail important se fait au Syndicat Mixte du Pays de Coutances. Un compte rendu sera effectué au niveau des communautés de communes, notamment sur les zones artisanales.

La séance est levée à 21h30.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTMARTIN SUR MER

17, rue Franquet
50590 MONTMARTIN SUR MER
Tél : 02.33.76.53.00
Fax : 02.33.76.53.01
Courriel : info@cc-montmartin.com

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Ayant pris part à la délibération : 27
Date de convocation : 09 février 2015

ASSEMBLEE GENERALE 18 février 2015 Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil quinze, le 18 février, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : P. de CASTELLANE, F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, J. DURET, J. PEPIN, D. LEDOUX, J.B. RAULT, D. MARIE, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, M. PERAULT, A. FAUTRAT, J. DOYERE, J. TALBOT, G. GEYELIN, S. BELHAIRE, C. CAPT, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, J. BESNARD, H. GUILLE, P. Le MIERE.

Absents excusés : P.M. Lamellière (procuration J. Duret), O. Beck (procuration E.de Laforcade), F. Gourdet (procuration J. Doyère).

Absent : S. Hardy.

Secrétaire de séance : H. Guille.

Ainsi fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Certifié exécutoire compte-tenu de la
Publication et de son envoi en
Sous-Préfecture le
Le Président,
Eric de LAFORCADE